

LABEL E3D (ÉCOLE EN DÉMARCHE GLOBALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE)

EDD

“L'éducation à l'environnement et au développement durable débute dès l'école primaire. Elle a pour objectif de sensibiliser les enfants aux enjeux environnementaux et à la transition écologique.

Elle permet la transmission et l'acquisition des connaissances et des savoirs relatifs à la nature, à la nécessité de préserver la biodiversité, à la compréhension et à l'évaluation de l'impact des activités humaines sur les ressources naturelles et à la lutte contre le changement climatique.

Elle comporte également une sensibilisation à la réduction des déchets, au réemploi et au recyclage des produits et matériaux, ainsi qu'au geste de tri.”

Code de l'éducation Article L312-19



POURQUOI DEMANDER LA LABELLISATION ?

Les actions et les projets menés dans le cadre de l'EDD donnent du sens aux apprentissages et ce, de manière transdisciplinaire. La labellisation est un excellent moyen de valoriser le travail réalisé dans les écoles et de fédérer l'ensemble des membres de la communauté éducative.

QU'EST-CE QUI EST ÉVALUÉ ?

Trois domaines sont évalués à travers 24 items :

- Domaine 1 : Action pédagogique, éducative et formation
- Domaine 2 : Gestion durable de l'école
- Domaine 3 : Pilotage de l'EDD au sein de l'école



QUEL EST LE PROTOCOLE ?

Auto-positionnement des écoles à l'aide du document académique



Envoi par mail à la commission académique de labellisation labellisation.e3d@ac-besancon.fr avant fin février

Evaluation adaptée au niveau

Dans le feuillet “Grille à compléter”

Dans la colonne “Politique conduite”, pour chaque item, menu déroulant avec quatre propositions aidant les équipes à se positionner.

Selon le niveau d'engagement, chacune des propositions permet de cumuler de 0 à 3 points.

Dans la colonne “Éléments explicatifs”, précisions apportées par les équipes pour chaque item.

Un feuillet “Résultats du positionnement”

Nombre total de points obtenus et de choix du niveau auquel elle sera évaluée.

Les résultats sont communiqués à l'issue de la phase d'évaluation qui a lieu dans le courant de la période 5.

QUELS SONT LES NIVEAUX DE LABELLISATION ?

Le nombre de points validés détermine le niveau de labellisation.

Niveaux	Niveau 1 : engagement	Niveau 2 : approfondissement	Niveau 3 : expertise
Nombre de points validés (également répartis dans les 3 domaines)	18 points sur 72	36 points sur 72	54 points sur 72
Éléments obligatoires	Mention d'actions mises en place ou en projet	Item 4 : Plusieurs Objectifs de Développement Durable (ODD)	Item 4 : Projet de déploiement pluriannuel couvrant le plus grand nombre des ODD
Evaluation	Examen de la fiche d'auto-positionnement	Examen de la fiche d'auto-positionnement et entretien avec le porteur du projet et/ou directeur (présentiel ou visioconférence)	Examen de la fiche d'auto-positionnement et visite de l'école (demi-journée)

La labellisation est valable 5 ans.

Il est possible d'atteindre le niveau 2 (voire le niveau 3) sans passer par le niveau 1.

QU'EST-CE QUE LA LABELLISATION DE TERRITOIRES ÉDUCATIFS ?



La labellisation des territoires éducatifs étend l'engagement de plusieurs écoles ou d'une école et d'un collège de secteur. Ce label comporte également 3 niveaux.